

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

4EME REUNION DE 2017

Séance du 18 octobre 2017

CD20171018_17

id. 3590

L'an deux mille dix sept, le dix huit octobre , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE), Mme MORVAN (pouvoir à M. DESCAZEAUX), M. ROGER (pouvoir à Mme NEGRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum :16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL CRÉATION D'EMPLOIS
TEMPORAIRES POUR LE CENTRE DE VACANCES DE MIMIZAN
PLAGE**

Monsieur le Président propose, comme chaque année, de créer les emplois temporaires qui permettront d'assurer le fonctionnement du Centre de vacances à Mimizan Plage durant l'année 2018 et dans les conditions suivantes :

Fonction	Effectif	Grade d'assimilation	Horaire hebdo.	Durée Prévue
Directeur adjoint colonie	1	Adjoint d'animation	35h	1 mois et demi
Animateurs "vie quotidienne"	2	Adjoint d'animation 2ème classe	35h	9 mois
Animateurs "colonie"	9	Adjoint d'animation 2ème classe	35h	13 mois et demi
Second de cuisine	1	Adjoint technique 2ème classe	35h	2 mois
Commis de cuisine	1	Adjoint technique 2ème classe	35h	2 mois
Agent d'entretien	1	Adjoint technique 2ème classe	35h	6 mois
Agent d'entretien	1	Adjoint technique 2ème classe	35h	7 mois
Moniteur de surf	1	Opérateur des APS	35h	5 mois et demi
Moniteur de surf	1	Opérateur des APS	35h	4 mois et demi

Le Centre fonctionne désormais en continu sur l'année et accueille non seulement des colonies de vacances, mais également des groupes (scolaires ou autres).

En outre, conformément à la réglementation en la matière, le Comité Technique du 17 octobre 2017 a été informé de ces proposition.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission affaires générales, personnel,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les conditions susvisées, la création des emplois temporaires destinés au fonctionnement du centre de vacances de Mimizan Plage ;
- Autorise Monsieur le Président à signer les actes afférents à la mise en œuvre de ces décisions.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC